

18 FR. LE RÉPUBLICAIN 5 CENT.

PAR AN. LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

	Lyons.	Rhône.	Dépt.
Un an	18 »	24 »	30 »
Six mois	9 »	12 »	15 »
Trois mois	4 50	6 »	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LEOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRIGNAND.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Subscription permanente pour la distribution gratuite du RÉPUBLICAIN dans l'armée et dans les campagnes.

Nous avons annoncé que nous distribuerions 50 n°s à nos frères de l'armée et des campagnes; ce nombre s'élève aujourd'hui à plus de 120 par jour. Nous conjurons les démocrates de nous venir en aide dans cette œuvre de propagande, en venant se faire inscrire sur la liste de souscription qui est dans nos bureaux. D'autres listes sont remises à des citoyens connus, pour concourir au même objet.

Quatrième liste.

L... docteur-médecin, 50 c. — Dubreuil, interne des hospices, 1 fr. — Giraud, interne des hospices, 50 c. — Voladon, interne des hospices, 1 fr. — Gubiani, étudiant en médecine, 1 fr. — Dard, étudiant en médecine, 50 c. — Coignard, étudiant en médecine, 50 c. — Baudin, étudiant en médecine, 1 fr. — Lambert, étudiant en médecine, 1 fr. — Maurin, étudiant en médecine, 1 fr. — Villa, 1 fr. — Michon, 50 c. — A..., 1 fr. — Riv., 50 c. — Dodant, 50 c. — Un Citoyen-Démocrate, 2 fr. — Gerin, 1 fr. — Levy-Arron, 60 c. — Champagnon, 1 fr. — L. S. 4 fr. — Un Ouvrier, 50 c. — Un Démocrate, 50 c. — Convert de St-Audéol, 50 c. — Un Rouge, 1 fr. — Reynol, 25 c. — Gochet, 1 fr. — Demeure, 50 c. — Un Anonyme, 25 c. — Joannes Perticoz, 1 fr. 50 c. — Sigolon, mécanicien, 50 c. — Jannin, ouvrier en parapluies, 50 c. — B..., cuisinier, 25 c. — Plusieurs Citoyens dans nos bureaux, 1 fr. 50 c.

Total.	25 fr. 45 c.
Total des listes précédentes.	55 »
	78 45

Lyon, 1^{er} avril.

L'ordre règne à Varsovie.
(Sébastiani, chambre des députés, 1832.)

L'ordre règne à Turin! Radetzki campe sous ses murs! Les croates, vainqueurs insolents paraded devant la ville, souillent les femmes entre deux hoquets avinés, pillent les cultivateurs et chantent leurs triomphes dans leur langue barbare! Mais les banquiers, les gros marchands, les loups cerviers de la bourse, le clergé et la noblesse sont dans la jubilation. Tout ce qui vit des hontes de la patrie et du Peuple se félicite hautement du retour de l'ordre. Ce n'est aujourd'hui, dans Turin, que promenades et démonstrations des aristocrates. Ceux des officiers dont les corps ont refusé lâchement le combat, sont choyés et caressés par les dames, et vivement appréciés par les hommes notables. De tous côtés ce n'est que protestations en faveur du nouveau roi dont les tendances bigotes et autrichiennes sont connues de tout le monde; son règne datera de l'invasion étrangère et de l'oppression de l'Italie. Et roi par le droit de naissance et les armes des croates

aidées de la trahison, il ne démentira pas son origine. Il va poursuivre les patriotes, augmenter les impôts, livrer à l'ennemi les moyens de défense du Piémont, élever plus haut encore les jésuites, et mettre l'éducation de la jeunesse entre leurs mains infâmes, qui ôteront les enfants dans l'amour du roi, la vénération des prêtres, le respect des nobles et la crainte de Dieu, et surtout des Autrichiens.

La France républicaine est là, l'arme au pied, qui assiste à toutes ces saturnales royalistes. Au lieu de canons, elle envoie des protocoles; au lieu de soldats, ce sont des diplomates qui se présentent. On protégera la couronne du roi de Sardaigne, mais on abandonnera la liberté italienne. Honte et malédiction sur ceux qui laissent s'accomplir de semblables forfait!

L'Italie a été vaincue, parce qu'elle n'a pas compris que ses plus redoutables ennemis n'étaient pas les impériaux qui l'oppriment et l'écrasent, mais bien ceux qui par intérêt pouvaient la trahir, et dont les antécédents devaient faire repousser les services.

La guerre! la guerre!

Lorsqu'au 10 décembre, l'Europe accueillait par un immense éclat de rire la nomination du citoyen Bonaparte, la France ne se doutait guère de la valeur de son acquisition; elle ne se doutait pas que derrière un si grand nom, pût s'abriter tant de nullité. Il n'appartenait qu'aux hommes pénétrants de prévoir quelle progéniture résulterait de l'alliance adultère de tous les partis ennemis de la République.

Non, citoyen Bonaparte, la France ne vous connaissait point alors; elle avait bien pu oublier vos sentiments aristocratiques, vos ridicules prétentions, vos étourderies de Strasbourg et de Boulogne; mais, à coup sûr, elle pensait que l'expiation de Ham et la peine de l'exil avaient produit en vous des effets salutaires; vous avez trompé son espoir, elle saura profiter de la leçon. Mais, en attendant que le suffrage universel, qui nous impose le devoir de vous tolérer jusqu'à l'expiration de votre mandat, vienne réparer la faute par nous commise, de grâce, épargnez l'honneur national de la France! Enlevez-nous tous nos droits les uns après les autres, arrachez nous toutes nos libertés, supprimez la liberté de la presse, dissipez par la force nos paisibles réunions, chargez-nous d'impôts et faites danser avec nos sueurs les marquis du noble faubourg Saint-Germain, après les avoir soulés comme des filles de joie dans vos festins de Balthazar; mais, par pitié, encore une fois, sauvez l'honneur national, ne forcez pas nos soldats à assister l'arme au bras à la lutte terrible engagée entre la civilisation et la barbarie, et sachez

qu'ils ne consentiraient jamais à se faire les gendarmes de la Sainte-Alliance ou les soldats du pape.

N'avez-vous pas entendu ce long cri qui a retenti formidable des bords du Tibre et du Tésin aux rives de la Vistule et du Danube? C'est l'écho du tonnerre de Février; c'est l'Italie, l'Allemagne, la Pologne qui secouent leurs chaînes, et tendent vers leurs frères de France des bras suppliants; c'est la Lombardie, le Piémont, la Savoie qui se débattent sous le couteau de Radetzki.

Ah! désormais la carrière nous est ouverte, et nous pouvons aujourd'hui venger l'injure de Waterloo. Arrière les illusions et les subtilités de la diplomatie! Les rois ne peuvent aimer la République, pas plus que la République ne peut aimer les rois. Les monarchiens ne peuvent désirer l'indépendance des Peuples, pas plus que le planteur ne peut vouloir l'affranchissement des nègres! Ceux-là ne peuvent être nos amis qui ont vu en un seul jour toutes leurs espérances, tous leurs privilèges sur le point de s'engloutir dans le tourbillon de Février; ceux-là ne peuvent être nos alliés que nous avons placés sous le coup de la menace permanente de l'idée révolutionnaire, et sur la tête desquels nous avons suspendu l'épée de Damoclès. Nos seuls véritables amis, nos seuls alliés, ce sont les Peuples asservis qui combattent pour se soustraire au joug de l'esclavage.

Prenons-y garde: aujourd'hui, c'est l'Italie qui succombe; demain, ce sera notre tour. Les Autrichiens ne sont plus qu'à quelques journées de marche de nos frontières; les hordes russes s'avancent d'un autre côté. Un pacte impie existe déjà entre les despotes de ces deux nations. Bientôt tous les autres y auront adhéré, alors ils fouleront le sol sacré de la patrie; ils traîneront dans leurs fourgons un bâtard paré des guenilles du droit divin, qu'ils nous jetteront comme un stigmate de honte et d'infamie! Ils viendront se vautrer sur nos places publiques, charger leurs chariots de notre or, insulter nos femmes, souiller nos filles par le contact impur de leurs lèvres avinées; puis, après nous avoir crucifiés au pilori, ils regagneront leurs déserts, pleins de mépris pour le nom français.

Aux armes donc! aux armes, noble France! l'heure de la délivrance des Peuples a sonné! Malheur! trois fois malheur à toi si tu ne l'as pas entendue! F. D.

Nouvelles d'Italie.

Tout porte à croire que les désastres de l'armée Sarde et l'irruption si prompte des Autrichiens sur le territoire piémontais, doivent être attribués bien plus à Victor-Emmanuel qu'à Charles-Albert lui-même. Celui-ci paraît être victime d'une conspiration ourdie par son fils, et qui

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 2 AVRIL.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIÈRE PARTIE.

VIII.

Les Carbonari sur les tombes de leurs Pères.

(Suite.)

Bories reprit la parole.

— La vente suprême, dit-il, me désigne seul pour aller au centre du parti patriote, reconnaître l'état des esprits et déclarer le soulèvement. C'est moi seul en effet que cet ordre peut concerner, puisque je fais partie de cet avant-garde dont la vie est livrée d'avance aux premières épreuves. Mais trois de mes compagnons, les sergents Raoulx, Pommeret et Charles Coubin, veulent partager ces dangers avec moi. Nous demanderons donc des congés pour des lieux différents, nous partirons par des routes opposées, et nous nous retrouverons secrètement aux portes de Saumur. L'école royale, les indésirables de la contrée seront appelés à la sainte entreprise; nous rassemblerons autour de nous les soldats épars de la liberté; et quand le jour de la prise d'armes sera fixé, un courrier viendra vous dire de nous apporter le drapeau.

— Il suffit, dit un des carbonari au nom de ses frères; vous ne parlez plus à des missionnaires, mais à des combattants de la foi démocratique... Nous croyons que les temps sont venus! nous croyons que Dieu bénira nos armes!

Voir le *Republicain* du 9 mars au 1^{er} avril.

— Oui, dit Lambert, le paysan carbonaro, l'ardent républicain, les temps sont venus! Le pouvoir monarchique se dévore de lui-même par ses odieux excès.

« Le royalisme vieilli, épuisé, en qui se sont éteintes toutes les sources de la vie, ne peut plus sentir que les jouissances de la cruauté. Incapable de vivre, incapable de rien créer, de rien aimer, il ne trouve de joie qu'à déchirer, étouffer ce qui existe, à tout réduire à l'état de cadavre où il est tombé lui-même.

« Il comprime l'essor de la jeunesse et l'avenir de la France. Voyez le ministère Villèle mettre l'éducation aux mains de la *Congrégation chrétienne*, des jésuites, qui vont infiltrer dans les veines de nos enfants les préjugés, les superstitions, toutes les idées fausses du passé, et ne les rendre à la société que frappés de mort dans l'âme.

« Il étouffe la pensée. Voyez les nouvelles lois sur la presse; la censure étouffe la voix des journaux; les journaux doivent se taire... Le despotisme qui nous gouverne, pour que rien ne transpire de ses cruautés, a mis, comme les maîtres de l'Orient, des muets à la porte de son palais.

« Il étouffe le feu sacré avec la poésie. Voyez les prisons de l'Etat, elles sont remplies d'écrivains, de poètes dont la voix étouffée par les voûtes ne peut plus se faire entendre. Ceux qui ont reçu l'inspiration céleste sont dégradés de leurs titres, de leur puissance, dépouillés de leur lyre, ceux qu'on appelait autrefois des demi-dieux sont aujourd'hui jetés dans les mêmes fers que les voleurs et les bandits.

« Le pouvoir comprime le premier et le dernier sentiment qui fait battre le cœur de l'homme, le saint patriotisme. Voyez, dans ces derniers jours encore, cette population parisienne exhalait ses vœux, ses aspirations suprêmes de liberté par le cri de *Vive la Charte!*... C'est le sabre des dragons qui lui a répondu!

« Enfin, ce royalisme, jaloux de répandre partout la glace de mort qui est en lui, voudrait anéantir la nature. C'est dans ces jours d'été, c'est dans le Midi, où éclate toute la pompe

des fleurs et des fruits de la terre, que se trame, que s'achève chaque jour le massacre des libéraux; que la haine, la persécution, sous toutes les formes, étendent partout un voile de deuil.

A ces paroles, l'assemblée répondait par des cris de: *Honte à la monarchie! Guerre aux tyrans!* qui résonnaient dans l'antique caverne, réveillant des échos depuis des siècles silencieux.

Lambert continuait:

— Et ce pouvoir inique, que donne-t-il à la place de ce qu'il enlève? Cette respiration qui a coûté si cher à la France, que lui apporte-t-elle pour la dédommager de ses sacrifices? Elle a inventé la corruption; c'est la seule institution qui soit d'elle. Le ministre Decazes a imaginé de gorger de diners, d'argent, de places, de faveurs, les députés ministériels... Et soudain le centre de la chambre s'est rempli jusqu'aux combles! il nous a donné cette triste conviction que, lorsqu'on peut vendre sa conscience, son honneur à prix d'argent, des masses entières se jettent au devant de ce honteux marché... Il nous a fait douter de l'humanité.

« Dans toute l'étendue de la France, ce funeste pouvoir sème le vice, la bassesse en même temps que le désespoir! »

Lambert se tut, en jetant encore au fantôme de la monarchie qui se levait devant lui, un dernier regard de haine et de colère.

Et toute la foule répéta:

— Guerre! guerre aux tyrans!

Un autre carbonaro prit la parole. C'était Rutel, le soldat de l'empire, dernièrement arrivé parmi les compagnons de la nuit.

— Notre frère, dit-il, a peut-être oublié un des plus grands maux de ce temps de perversité: c'est l'espionnage constitué, et élevé de nos jours au plus haut degré de science politique. Il enveloppe et envahit toutes les classes de la société.

CLÉMENTINE ROBERT.

(La suite à demain.)

avait pour complice toute l'aristocratie nobiliaire du pays. C'est à l'aide de cette trame qu'ils ont obtenu l'abdication depuis si longtemps désirée.

L'armistice signé à Turin le 27 mars, donne une grande autorité à cette opinion, car il est conclu entre Radetzki et Victor-Emmanuel, roi actuel du Piémont. Cette pièce porte que le roi dissoudra ses corps de Hongrois, de Polonais et de Lombards; que ses troupes évacueront toutes les positions qu'elles occupent hors du territoire piémontais; que la flotte sardes quittera l'Adriatique; que l'armée piémontaise sera réduite sur l'ancien pied; enfin que 20 mille Autrichiens occuperont le territoire sardes, compris entre le Pô, le Tessin et la Sesia.

En apprenant ce honteux armistice, les Génois se sont soulevés et ont proclamé immédiatement un gouvernement provisoire.

Le ministère réactionnaire de Turin est définitivement formé. Le nouveau roi et les chambres ont prêté serment. Celles-ci sont prorogées au 5 avril; elles doivent être dissoutes.

Revue des journaux de Lyon.

Le *Salut Public* fait la monarchie à la monarchie; il déclare que si le suffrage universel proclamait la royauté, il faudrait s'y soumettre, et, comme le *Salut Public* se propose d'appuyer des candidats royalistes, la transaction sera facile.

Dans sa chronique parisienne, il profite de l'occasion pour lâcher une calomnie contre les socialistes, en disant qu'à Bordeaux on a mêlé le nom de Raspail aux cris de vive le pillage! Nous ne prenons guère la peine de relever cela; ce n'est qu'une infamie à ajouter au compte que nous avons ouvert à la réaction.

Le *Courrier de Lyon*, auquel tout noble sentiment pèse, déclare que les républicains ont tort de dire qu'ils ont été généreux en Février, attendu « qu'un homme qui en trouverait un autre endormi n'aurait aucune raison de se flatter de ne lui avoir fait aucun mal. » Tout le monde sait cela. Nous disons au *Courrier* qu'un homme qui aurait été persécuté, emprisonné, calomnié par un autre, et qui daignerait de se venger, le pouvant avec impunité, celui-là aurait raison de s'en flatter, et que l'autre en recommençant le cours de ses calomnies et de ses persécutions, n'est qu'un misérable dont on doit tenir bonne note.

La *Gazette de Lyon* nous démontre que la royauté est le seul asile assuré des nations et prouve son argumentation par l'exemple du Piémont. En vérité ces gens-là ont perdu la tête; il était difficile de choisir un exemple plus malheureux et plus propre à dégoûter de toute espèce de royauté; elle finit pieusement son article en engageant les Français à méditer sur la providence. Le vœu est imprudent de sa part; car si tous les Français se mettaient à méditer, combien lui resterait-il de lecteurs? Sa correspondance est pitoyable, et comme d'habitude elle soutient que le droit est du côté des Autrichiens. Ces dévots ont toujours eu un faible pour les cosaques et les pandours. Ils unissent le culte de Marie à celui du croate.

Quant à l'*Echo des Electeurs* c'est le résidu de toutes les feuilles monarchiques groupées en journal pour le besoin des élections. Une louange au Bonaparte et une calomnie à Blanqui voilà toute la feuille. Un mensonge et une mauvaise action. C'est vraiment modéré et honnête.

Correspondance spéciale.

Paris, le 29 mars 1849.

Toutes les passions qui, lors de la première Révolution, déchirèrent la patrie, et ont laissé sur le sol de si profonds et de si douloureux souvenirs, sont mises en jeu pour amener les mêmes résultats: Paris, la ville révolutionnaire par excellence, gêne les royalistes, et est un obstacle invincible à leurs projets rétrogrades.

Aussi, tous leurs efforts tendent, comme en 1793, à irriter et à soulever les populations des départements contre cette capitale du monde civilisé. Et pour obtenir ce résultat, ils font un appel incessant aux passions cupides et aux intérêts égoïstes. C'est ainsi qu'ils viennent, dans un congrès de journalistes, d'agiter cette grande question de décentralisation qui n'est autre que le retour au fédéralisme des provinces.

Une pareille tactique de la part des royalistes ne tend rien moins qu'à briser l'unité française et à nous précipiter dans une guerre civile dont il est impossible de prévoir la portée et les conséquences.

Ils sont bien aveugles, ceux qui jouent ainsi le repos et la tranquillité de leur pays.

L'Assemblée nationale, dans la discussion du budget sur les travaux publics, semble vouloir entrer dans une voie d'économie qui fait le plus grand honneur à la commission et à son rapporteur, le citoyen Stourm, en particulier. Mais les membres de la droite ne partagent en aucune façon les idées financières de la commission et voient avec peine les allègements apportés dans les charges publiques. Ils taxent ces idées économiques de mesquines et indignes d'une assemblée française.

Il est vrai que ce sont eux qui se distribuent le budget, ou tout au moins à qui il profite, et que, supprimer des dépenses, c'est rogner leur part. Aussi, voulant colorer leurs appétits par de beaux prétextes, ils invoquent les sentiments philanthropiques et humanitaires de l'Assemblée à l'endroit des ouvriers; à tel point que ces malthusiens bien connus, se sont transformés tout-à-coup en défenseurs ardents du droit au travail. Mais malheureusement il est reconnu de tout le monde que les crédits demandés pour l'achèvement des chemins de fer ne doivent profiter qu'aux compagnies, et que tout ce qui concerne le

travail a été soigneusement réservé par les soins éclairés et intelligents de la commission.

Tous les journaux royalistes avaient annoncé une manifestation populaire en faveur des clubs pour lundi passé. C'était une tactique, une machine de guerre mise en avant par la réaction pour amener un conflit au sein de la capitale; mais éclairé par ses intérêts véritables, le Peuple devient avare de son sang, et ne permet plus, par une conduite généreuse, mais souvent irréfléchie, de donner prise à ces infâmes calculs.

Mais vaincue sur ce point, la réaction a remporté deux victoires signalées sur les amis de la liberté par la condamnation rigoureuse, exorbitante du citoyen Proudhon, et par la défaite de l'armée piémontaise, qui livre aux hordes de Radetzki, les richesses et les populations de l'Italie.

Ces deux événements, connus simultanément, ont produit une pénible sensation au sein de la capitale, et la hausse qui s'est manifestée à la bourse prouve assez que nos ennemis savent apprécier la valeur des coups qui ont été portés à la République dans cette circonstance.

De même que Proudhon, nous nous inclinons devant la décision du jury, et nous respectons trop cette institution populaire pour récriminer contre son arrêt. Mais, en cette circonstance, nous croyons qu'il n'a pas su échapper aux préoccupations du dehors et se débarrasser des impressions fâcheuses attachées à un nom que la haine et la calomnie ont voué à l'exécration publique.

Ce verdict est une rude atteinte portée à la Constitution. Le citoyen Proudhon avait posé une question de responsabilité constitutionnelle; il appartenait surtout au jury de la résoudre affirmativement. Loin de là, il a lui-même renversé la digue qui contenait le flot envahissant du despotisme et de l'ambition personnelle.

La trahison de Charles-Albert est une rude leçon donnée aux Peuples qui confient les destinées de la liberté à un roi; elle était prévue et n'a surpris personne. Reste maintenant aux Italiens à ne prendre conseil que de leur situation, et avec l'énergie que donne la liberté, ils vaincraient et délivreraient enfin leur patrie de son long esclavage.

Le comité des affaires étrangères s'est réuni hier soir pour demander au ministre quelles étaient les intentions du gouvernement sur la nouvelle situation faite à la France et en général à tous les Peuples libres par la victoire des Autrichiens.

Poussé à bout par la fraction du comité qui voulait que notre armée occupât immédiatement Nice et Chambéry, M. Drouin de l'Huys a répondu que le gouvernement ne voulait pas engager la France dans une guerre avec l'Autriche, et qu'au surplus, l'Assemblée, par ses économies, lui sortait tout moyen d'action.

Subissons donc les traités de 1815, et apprêtons-nous à une invasion des barbares! Mais alors, que les traités et les lâches comptent sur la justice du Peuple, elle ne leur fera pas défaut. Malgré eux et malgré leurs intrigues, la patrie et la liberté seront sauvées.

UN REPRÉSENTANT.

Le comité électoral des travailleurs de la Loire, nous envoie son manifeste pour lui prêter le concours de notre publicité; nous le faisons avec d'autant plus d'empressement qu'il nous paraît résumer d'une manière saisissante la question actuelle. En effet, le programme des patriotes, d'un bout à l'autre de la France, doit être la restitution du milliard indignement volé au Peuple pour récompenser la trahison des complices de l'étranger; c'est encore au cri de la patrie menacée par les hordes barbares que nos élections doivent se faire. Il faut que les misérables qui font éclater leur joie à l'approche de l'ennemi, soient repoussés par les électeurs et couverts d'ignominie. Il n'appartient qu'aux républicains, ces défenseurs infatigables du pays, de représenter la plus noble des nations; eux seuls sont capables de la sauver: leur dévouement, leur énergie égalent les dangers qui la menacent.

Voici le manifeste des démocrates de la Loire:

COMITÉ ÉLECTORAL DES TRAVAILLEURS DE LA LOIRE.

Citoyens!

Nous allons élire nos représentants à l'Assemblée législative, nous touchons à l'heure solennelle où du vote de chacun de nous dépend l'application immédiate des principes démocratiques proclamés par la Constitution.

Des citoyens sollicitent nos suffrages. Devons-nous les leur donner sans conditions? non!

Plaçons devant eux un drapeau qui ne permette ni l'incertitude ni le malentendu.

Ce drapeau, c'est le programme suivant:

Abolition de l'impôt sur les boissons, sur la viande et sur les objets de première nécessité.

Instruction gratuite et obligatoire.

Abolition du monopole houillier.

Rachat des chemins de fer.

Restitution du milliard pris par les émigrés en 1825, pour en affecter le montant:

1° Au remboursement des 45 centimes;

2° Secours à l'Italie;

3° Reconstitution de la Pologne.

Nos suffrages sont à ce prix.

Arrière! vous tous qui, prenant la démocratie pour marchepied, ne voulez de la République que le nom, parce que, repus du lendemain vous faites ripaille avec les repus de la veille.

Arrière! vous tous, qui ne pensez qu'à vous pour oublier la France.

Citoyens, nommons des hommes dévoués à la patrie, qu'ils soient républicains de la veille ou du lendemain, peu importe, pourvu qu'ils aient donné des gages de leur amour du Peuple.

Nommons surtout des membres de la constituante qui, après avoir proclamé le principe de la démocratie, voulaient aussi en détruire les conséquences.

Renvoyons les autres rejoindre le charnier où vont pourrir les traités de toutes les époques.

Unissons-nous, serrons les rangs, car la République est en dan-

ger. Prêtez l'oreille, tandis que les contre-coups de la Révolution expirent dans le lointain. Tandis que l'Autrichien égorge Venise à la guele de nos canons, n'entendez-vous pas, à travers les fusillades de Vienne, une immense et sauvage clameur s'élever des confins de l'Europe civilisée? C'est le hurra des barbares!

Comme en 93, ces hordes d'esclaves, conduites par les rois conjurés, s'avanceront bientôt à marches forcées, vers le grand foyer de la liberté et de la civilisation.

Unissons-nous, serrons les rangs, car la lutte suprême approche; déjà les bivouacs fument à l'horizon; encore quelques jours, et, comme les Grecs du Bas-Empire, tandis que nous discuterons sur les mots, le canon d'alarme, partant de Strasbourg, le tocsin lugubre ébranlant les cloches, hurlera dans l'air ces mots sinistres: Les Cosaques aux frontières!... Les Anglais à Toulon!...

Unissons-nous, serrons les rangs! car, tandis que nous courons aux armes pour défendre la patrie, les traités préparent les clés de nos villes une troisième fois à l'ennemi.

Unissons-nous, serrons les rangs! si, pour la troisième fois, nous ne voulons subir l'insolente et hideuse domination des chevaliers du Brassard, ces amis de Treillaillon, les assassins de Ramel, de Brune, de Ney, de Labédoyère, de Mouton-Duvernet, de Savarins, de tant d'héroïques défenseurs de la France, massacrés après l'invaison.

Unissons-nous, serrons nos rangs! si, pour la troisième fois, aux lieux des incendies, dévorant nos maisons et nos villes, vous ne voulez voir les royalistes, les Autrichiens et les Kalmouks ivres de sang et de carnage, danser la farandole autour des échafauds, en criant: Vive l'ordre! vive le roi! à chaque tête coupée par le royal bourreau!

Unissons-nous, serrons nos rangs: **La République est en danger!**

Reverchon, détenu de Doullens, Fanget, Girard, Huot, Durct, Meragry, Orgolet, Variotier, Guignes, Damont, Béal, Meunier, Faure, Ferney, Agnès jeune, Reverchon fils, Piau, Digonnet, Chassain, Père (Benoit), Maygre, Gachet (Etienne), d'Astuges, Fanchon, Charbot, Porte, Broy, Garnier (François), Badel, Fuchez jeune, Delaye frères, Claye, Faure, tailleur de pierres, Cordier (Adolphe), Vaicute, Delmont, Giraud, Micquel, César Massardier.

Le comité électoral de Clermont-Ferrand vient de prendre une initiative qui lui fait infiniment honneur, en portant sur sa liste de candidats ceux des prisonniers de Bourges qui sont le plus en butte à la haine des royalistes. Que les martyrs du socialisme poursuivent courageusement leur mission, la reconnaissance du Peuple ne leur fera pas défaut. Son amour croîtra avec les persécutions dont ils seront l'objet. Une manifestation éclatante répondra à chaque coup de la réaction.

Voici la lettre que nous recevons du comité de Clermont-Ferrand:

Clermont, le 29 mars 1849.

Citoyen rédacteur du *Republicain*,

« Nous avons l'honneur de vous informer que, sur la proposition du citoyen *Rizain*, le comité socialiste de Clermont ayant décidé que les noms de RASPAIL, BLANQUI, BARRÈS, FLOTTE et P.-J. PROUDHON seraient portés au premier rang sur la liste de ses candidats à l'Assemblée législative, la société démocratique de Ste-Claire, dans la séance du 27 de ce mois, a voté à l'unanimité qu'elle acceptait cette liste.

« Elle a voulu, s'associant ainsi à la pensée du comité, donner un témoignage de sa sympathie et de sa reconnaissance aux grands et courageux citoyens qui ont accepté le martyre pour ne perdre aucune occasion de servir le pays et de combattre les éternels ennemis de la démocratie. Elle a voulu encore, organe de la pensée populaire leur dire: *Vous avez bien mérité de la patrie.*

« Salut et fraternité.

« Au nom du Comité,

« Le président: A. DELAIRE. »

On nous prie d'insérer la pièce suivante par laquelle les républicains de la Guillotière protestent contre la destitution brutale de leurs magistrats municipaux.

Le cercle électoral de la Guillotière, aux citoyens Cornu, Combes et Modérat, révoqués de leurs fonctions de maire et d'adjoints.

Citoyens,

En présence de l'odieuse injustice du pouvoir supérieur, qui, à une époque où rien ne justifie la violence et l'arbitraire, vous arrache à vos fonctions, le Cercle électoral de la Guillotière se fait un devoir de vous exprimer sa fraternelle sympathie.

Notre tâche, citoyens, vous l'avez remplie avec honneur, courage, zèle, dévouement. Elus du Peuple, vous avez servi sa cause dans la sphère de vos attributions. Vous avez défendu les principes républicains, protégé et encouragé leur réalisation. En quittant l'administration, vous pouvez vous dire avec orgueil: Nous avons rempli notre devoir!

Que ceux-là qui se sont fait une arme de votre patriotisme pour vous frapper au cœur jouissent du fruit de leur œuvre. A côté de leur haine, vous trouverez notre amour, et notre reconnaissance vous dédommagera de leur iniquité.

Recevez, citoyens, l'assurance de notre sincère attachement.

Salut et fraternité.

Pour le Cercle électoral,

Les membres du bureau,

LORROUD, DESQUILLOU, GOUJON, DESPONAY.

La Commission administrative,

J.-J. BROUHOUD, GUETTARD.

République romaine.

Le président, le secrétaire, les questeurs et les divers membres de la constituante romaine, au nombre de cent vingt-cinq, ont adressé aux constituants démocrates français la lettre suivante. On nous assure, en outre, que les membres démocrates de la constituante française auxquels cette lettre a été adressée en réponse à la sympathique expression de leurs sentiments, dont le citoyen Ledru-Rollin s'était fait l'éloquent interprète du haut de la tribune française, ont été acclamés citoyens romains.

Copie de la lettre des constituants romains.

Citoyens,

C'est en un moment solennel, à la veille des combats, que votre adresse nous est parvenue. Nous y puisons de nouvelles forces, de nouveaux encouragements pour la sainte lutte qui va s'ouvrir. La France a fait de grandes choses en ce monde. Vous avez souffert, espéré, combattu pour l'humanité, et toute voix venant de vous nous impose des devoirs que, Dieu aidant, nous saurons accomplir.

Vous avez senti, citoyens, tout ce qu'il y a de grand, de noble, de providentiel dans ce drapeau de rénovation flottant au-dessus de la ville qui renferme le Capitole et le Vatican; le droit éternel recèle une nouvelle confirmation, un troisième monde s'élevant au nom de Dieu et du Peuple au-dessus des ruines de deux mondes défaits, une Italie qui sera la sœur de la France, brisant le couvercle de sa sépulture pour venir demander, au nom d'une mission à remplir, droit de cité dans la fédération des Peuples. Vous avez compris que nos cœurs sont purs de haine et d'intolérance; que nous accomplissons une œuvre d'amour et d'amélioration humaine, et accomplissons nos droits sans toucher à la croyance, en séparant, comme nous l'avons fait, le pape du prince, nous avons pris soin de ne pas souiller cette œuvre au contact des basses passions et des lâches vengeances qu'une presse corrompue ou trompée s'obstine à nous reprocher. Cet engagement, nous le tiendrons; nous rassurons contre bien des complots. Nous savons que vous ne nous abandonnez pas sur le caractère de notre révolution et éclairerez vos concitoyens sur le droit à la vie nationale que vous avez, les premiers, proclamé et compris.

Il n'y a qu'un soleil au ciel pour toute la terre; il n'y a qu'un but, qu'une loi, qu'une seule croyance: association, progrès pour tous ceux qui la peuplent! Comme vous, nous combattons pour le monde entier. Nous sommes tous frères; nous le serons quoi qu'on fasse. Comptez sur nous, nous comptons sur vous. Si dans la crise que nous allons traverser les forces venaient à nous manquer, nous nous souviendrons de votre promesse, nous vous crierons: *Frères! l'heure est venue, levez-vous!* et nous verrons vos volontaires accourir. Ensemble nous avons combattu sous l'empire, nous combattrons ensemble pour tout ce qu'il y a de plus sacré pour les hommes: Dieu, Patrie, Liberté, République, sainte alliance des Peuples. (Suivent les 125 signatures.)

La rue de Poitiers.

La Patrie, organe officiel de la réaction, fait grand bruit, dans le numéro de ce matin, d'une circulaire de la rue de Poitiers et de la souscription qui l'a suivie. Dans ce manifeste, la faction d'Orléans et des légitimistes crie bien haut contre les progrès de la démocratie qui menace, disent-ils, de bouleverser la société.

Un citoyen nous communique les impressions qu'un sermon lui a produites le 30 de ce mois:

Citoyen rédacteur, Depuis deux jours je suis à Lyon, à la seule fin d'en voir les curio-
sités. Hier, je suis allé à la cathédrale. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est un fort bel édifice; il y avait là ce que dans l'Orient nous avons l'habitude d'appeler un bouquet de roses plus ou moins fanées.

Un monsieur, vêtu de ce que les Anglais ne veulent pas nommer par pudeur, disait une infinité de belles choses, c'est du moins ce que j'aime à croire, car, de toutes les auditions, nulle n'ayant formé de plaintes, l'orateur n'a pu dire que des choses fort aimables.

Aujourd'hui j'ai voulu savoir à quoi m'en tenir sur les principes que le missionnaire avait à développer.

J'ai été grandement déçu; la mise en scène a été manquée, et qui plus est, le premier rôle s'est fait remplacer par sa doublure. La doublure! Chers frères, l'orateur distingué que vous étiez enflammés d'entendre, dans toute la plénitude de sa grâce, se trouve gravement indisposé (Ce n'est pas étonnant; des témoins de la représentation précédente, nous ont attesté que ledit orateur avait fait un grave abus de tappotements sur son ventre, ne pouvant les faire sur ses cuisses, ainsi qu'il est prescrit par la religion Genoude. C'est la faute du constructeur de la chaire, qui s'est avisé d'en élever les bords jusqu'au nombre de l'orateur). Mes chers frères, une nuit de repos vous rendra ce missionnaire plus vigoureux que jamais; plus il ira, plus il vous prouvera que les planteurs de l'Amérique ont assez d'indélicatesse pour ne pas permettre à leurs esclaves de boire sans sucre l'eau que lesdits planteurs leur refusent. Chers frères, je m'en vais suppléer à l'absence de notre missionnaire d'outre-monde; je vais vous prouver que les socialistes n'entendent rien à la culture de la canne à sucre, de la Liberté et de la Fraternité.

Je ne puis pas répondre de l'exactitude des paroles de la doublure, par la raison fort simple qu'ayant annoncé l'indisposition de M. Carquois, son premier rôle, l'orateur suppléant a mal à propos fait présenter qu'il ne savait de quel bois faire flèche.

Immédiatement, un bruit de chaises déplacées a annoncé que le public payé ou payant ne tenait pas du tout à entendre la voix de la seconde basse.

Je vous avouerai, citoyen rédacteur, que j'ai fait comme le public, je me suis retiré; je ne puis donc vous faire part des sentiments d'enthousiasme que la doublure de M. Carquois n'aurait pu manquer de m'inspirer contre les planteurs ou les esclaves de l'Amérique, qui cultivent la canne à sucre en même temps que la Fraternité et la Liberté.

Mais il est un journal qui vous mettra au courant de toutes les émotions de la soirée; tenez prêts vos mouchoirs et lisez, s'il est possible, la Gazette de Lyon.

Demain j'irai faire une seconde visite au Palais-de-Justice; j'y ai aperçu des choses qu'une République sage et honnête ne devrait pas tolérer plus longtemps; et d'abord, j'ai vu à la seconde chambre un procureur de la République dont le nez rubicon proteste trop évidemment contre les blanches excentricités du Republicanisme honnête et modéré.

J'ai vu des robes rouges, et je ne comprends pas que, par le temps de République où nous vivons, on puisse laisser subsister sur le dos de nos juges une couleur proscrite pour la coiffure des déesses de la Liberté.

Préservez-vous des nez et robes rouges, citoyens, et que Dieu vous ait en sainte et digne garde.

Je dis cela pour finir comme l'empereur Napoléon, ci-devant sans-culotte.

Procès du citoyen Proudhon.

Nous avons annoncé hier la condamnation du citoyen Proudhon à 3,000 fr. d'amende et 3 ans de prison, et celle du citoyen Duchêne, gérant du Peuple, à une année d'emprisonnement et 109 francs d'amende. Où pense aller le jury en déclarant coupable un des plus fermes défenseurs de la République? A quelles funestes inspirations ont obéi les juges en appliquant une peine si énorme? Nous ne saurions trop déplorer un tel aveuglement. Il ne sera donc plus permis de discuter la responsabilité du président? car c'est là qu'est tout le crime du courageux publiciste? Est-ce un président tel que le définit la constitution, ou un roi constitutionnel qui pèse sur la France républicaine? Qu'on ose le dire ouvertement au lieu de se retrancher derrière un tribunal.

Lorsque l'Assemblée nationale eut introduit dans la constitution le principe de la présidence, on put prévoir ce qui arrive. Déjà ce système porte des fruits amers. L'expérience prouvera de plus en plus qu'il n'est point applicable à la France, et nous avons tout lieu de croire que ce vice funeste disparaîtra un jour de notre pacte constitutionnel. En attendant il fait des victimes et, comme tout principe mauvais, il ne tombera qu'après avoir laissé des traces de son passage. Le citoyen Proudhon est un des premiers sacrifiés: honneur à lui! ses courageux accents ont été entendus.

Voici un extrait du beau discours qu'il a prononcé au tribunal, après l'éloquente plaidoirie du citoyen Madier-Montjau.

Je suis accusé ici, non pas d'une attaque à la Constitution, on ne le comprendrait pas, mais d'avoir voulu porter atteinte aux droits du président, ces droits que l'on trouve trop restreints, et qu'on voudrait rendre souverains.

On m'accuse ensuite d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Si je voulais récriminer, je renverrais cette accusation au ministère. En effet, lisez le *Moniteur*; il n'y a pas de jour où on ne m'y désigne à la haine des citoyens; il n'y a pas de jour où je n'y sois désigné comme l'homme le plus dangereux. Non, citoyens, je suis pas un homme si dangereux; ce qu'on poursuit en moi, c'est le socialisme, c'est cet homme qui a dit: *La propriété, c'est le vol*; cet homme qui a blasphémé la divinité; que sais-je? Eh bien! cet homme, enfin le voilà... on le tient. (Mouvement)

Comment se tirera-t-il de cette quadruple accusation dans laquelle on l'enserme? Mais ces quatre crimes, je ne les ai pas commis, on vous l'a dit, on vous l'a prouvé tout à l'heure. On ne poursuit donc que le socialisme; il faut que je vous dise ce que c'est que le socialisme.

« Je suis accusé par le procureur de la République :

« 1° D'excitation au mépris et à la haine du gouvernement de la République ;

« 2° D'attaque contre la Constitution ;

« 3° D'attaque contre les droits et l'autorité que le président de la République tient de la Constitution ;

« 4° D'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris et la haine des citoyens les uns contre les autres.

« Tout cela parce que, dans le procès actuellement pendu devant l'Assemblée nationale entre la révolution et la contre-révolution, je me suis avisé de tirer en cause le président actuel de la République, au nom et au profit duquel s'ourdît, selon moi, la trame réactionnaire.

« En attendant que je fournisse devant qui de droit de plus amples explications, je prie mes honorables collègues de l'Assemblée nationale de peser dans leur sagesse, et d'apprécier dans le secret de leur conscience ce que je m'en vais leur dire.

« Ce n'est pas du socialisme que je fais en ce moment; c'est de la politique, de la politique la plus vieille et la plus triviale. Faut-il que ce soit moi, un homme d'hier, qui en remontre aux maîtres?...

« On l'a dit à la tribune, le ministère l'avoue, tout le monde le répète :

« Le principe de la proposition Râteau, c'est que la majorité, pour ne pas dire la presque totalité des représentants, s'étant déclarée contre la candidature de Louis Bonaparte, l'Assemblée nationale est nécessairement hostile au président; qu'ainsi la marche du gouvernement est entravée, la politique incertaine, le retour de la confiance impossible; qu'en conséquence, devant le magnifique cadeau que lui a fait le suffrage universel, le devoir de l'Assemblée est de se dissoudre.

« En un mot, c'est sur l'existence vraie ou présumée d'un *conflit* ou *discord* entre l'Assemblée et le président de la République, que repose la demande présentée par l'honorable cit. Râteau et par le ministère.

« Il s'agit donc, pour apprécier la proposition du cit. Râteau, de savoir si, CONSTITUTIONNELLEMENT, la question de la possibilité d'un conflit entre l'Assemblée nationale et le président de la République peut être posée? Car il est clair que si la proposition Râteau était, dans son principe, ses motifs et son objet, inconstitutionnelle; si par elle-même elle impliquait violation de la Constitution, il n'y aurait pas lieu de l'examiner, elle devrait être écartée par la question préalable.

« Pour résoudre ce problème, la seule marche à suivre est d'examiner le rôle respectif et les relations réciproques de l'Assemblée et du président: en autres termes, c'est d'analyser, au point de vue de la proposition Râteau, la Constitution.

« Que le lecteur m'accorde cinq minutes de patience: je serai catégorique et bref.

« Or, il résulte des articles 53, 55, 56, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 55, 54, 55, 59, 65, 68, 72, 74, 75 de la Constitution, que le président de la République, inférieur en dignité à l'Assemblée nationale, n'est encore que l'organe de l'Assemblée, le subalterne de l'Assemblée, le justiciable de l'Assemblée.

« D'où il suit, que l'Assemblée nationale et le président de la République ne forment pas, comme on l'a cru et comme certains le prétendent, deux pouvoirs égaux, mais un pouvoir unique, dont l'Assemblée est la tête, et le président le bras, que le privilège de l'élection populaire, conféré au président par l'article 45 de la Constitution, ne constitue pour lui qu'une distinction purement honorifique, et qu'ainsi l'hypothèse d'un conflit entre le corps législatif et le chef du pouvoir exécutif, contradictoire dans les termes, ne saurait constitutionnellement être admise.

« Il peut y avoir *désobéissance* du président de la République à l'égard de l'Assemblée nationale; il répugne au texte et à l'esprit de la Constitution, qu'il y ait entre eux et dans aucun cas, *conflit*. Prétendre le contraire, c'est déjà méconnaître, j'ai presque dit c'est violer la Constitution.

« Je dis d'abord que le président de la République est inférieur à l'Assemblée nationale. En effet.

« L'Assemblée ne peut jamais être élue que par le Peuple. — (Art. 47.)

« L'Assemblée nationale vérifie elle-même ses pouvoirs. — C'est elle qui statue sur la validité de l'élection du président. (*Ibid.*)

« Les représentants du Peuple ne peuvent recevoir de mandat impératif: ils légifèrent dans la plénitude de leur spontanéité et de leur initiative. — Le président ne peut qu'obéir aux décrets de l'Assemblée, qu'il lui est enjoint de promulguer dans le délai d'un mois, et, s'il y a urgence, de trois jours. (Art. 57.)

« Les représentants du Peuple sont inviolables. Ils ne peuvent être recherchés, accusés ni jugés, en aucun temps, pour les opinions qu'ils ont émises dans le sein de l'Assemblée nationale. » (Art. 56.) C'est-à-dire que pour toutes les opinions qu'ils peuvent émettre, pour tous les actes qu'ils peuvent produire dans l'exercice de leur mandat, ils sont absolument, et de droit irresponsables. — Le président de la République est responsable de tous ses actes comme « de tous ses discours. » (Art. 68.)

Le cit. président. — Citoyen Proudhon, je suis obligé d'interrompre cette lecture; veuillez, je le répète, vous renfermer dans les faits de la cause; l'article du 29 janvier est étranger au procès.

LE CIT. PROUDHON. Je m'arrête sur l'observation du citoyen président; mes observations seront fort courtes. On m'a reproché d'attaquer le principe de la présidence; c'est à cette objection du ministère public que je voulais répondre en lisant cet article.

Ce que je voulais établir, c'est que le président suivant les cit. Barrot, Faucher, Falloux, etc., n'est pas le président selon la Constitution. Maintenant je termine par un seul mot.

J'ai désiré ce procès dans un grand intérêt républicain. (Mouvement.) Ah! c'est une chose singulière que de chercher un procès au bout duquel il peut y avoir de trois mois à cinq ans d'emprisonnement. Mais vous apprécierez, j'espère, le but véritable et l'utilité de ma conduite; ce que j'ai voulu avancer, c'est la discussion, c'est la fixation, dans la pratique, de la limite des droits du président.

Dites à votre cousin, disais-je, peu de jours après le 10 décembre, à un des proches parents du président de la République, qu'il prenne bien garde à une chose, c'est à la responsabilité qui pèse sur lui. Ce que je disais alors, un mois plus tard j'étais appelé à le mettre en action. La politique du ministère, les manifestations du gouvernement ont obligé les républicains à protester; il était urgent de faire voir sur quelle pente fâcheuse on se trouve entraîné.

Citoyens jurés, je suis devant vous comme coupable; mais j'ai la conscience d'avoir fait une bonne action. J'ai maintenu le droit, je le maintiendrai toujours. Il y a des hommes auxquels il suffit de naître pour devenir rois ou présidents de République; moi, je travaille depuis douze ans et je viens ici chercher ma récompense. (Sensation prolongée.)

PROCES DE LA HAUTE-COUR DE BOURGES.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BÉRANGER.

Audience du 50.

A dix heures trois quarts l'audience est ouverte.

Me Bethmond a la parole pour la continuation de la défense du général Courtais.

L'avocat résume les moyens par lui développés à l'audience d'hier pour disculper le général Courtais des inculpations formulées contre lui, puis discute la déposition du colonel Tracy, devenu ministre de la marine, contredite par d'autres colonels.

Le cit. Tracy a eu un tort, qui est devenu fatal, c'est de ne pas avoir porté sa légion sur le pont de la Concorde dès le matin du 15 mai, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre.

Il ne peut se disculper qu'en accusant le général Courtais.

Le cit. Courtais avait pris toutes les précautions, je puis vous accompagner dans l'emploi de toutes les parties de son temps; vous le verrez constamment occupé à prendre des mesures stratégiques.

Pendant plusieurs heures, Me Bethmond captive constamment l'attention; parfois il a de ces mouvements d'éloquence qui remuent profondément les âmes. Après avoir parcouru tous les actes reprochés au général Courtais, après les avoir justifiés, il arrive à démontrer que, dans les pénibles circonstances dans lesquelles s'est trouvé le cit. Courtais, il a fait tout ce qui lui était possible, tout ce que la prudence lui commandait. Il a évité une collision imminente, épargné à son pays la plus grande des calamités, le massacre des citoyens, du sang répandu.

Au mois juin, un illustre général aussi avait voulu prévenir une lutte effrénée. Il fut accusé d'une inaction coupable.

Il a été vainqueur, cependant; il a réprimé l'insurrection; malgré cela il a dû se justifier.

Si Courtais avait entrepris une défense le 15 mai, ces mêmes hommes du 15 mai existaient dans Paris; ils se seraient trouvés pris et combattus.

Il n'a pas pu faire mieux. Mais pourrait-on bien lui reprocher de n'avoir pas commencé le 15 mai les journées de juin.

Était-il un conspirateur obscur? Que pouvait-il donc désirer? Il avait été élevé par le Peuple sur le pavois. Montrez-moi donc un but pour tant de perversité?

Il a attendu votre justice bien doulousement. Cette opinion publique par laquelle il avait été accueilli avec tant de faveur se manifeste contre lui.

Ce n'est pas un acte de pardon, c'est un acte de justice qu'il réclame.

A deux heures et demie l'audience est suspendue; elle est reprise à trois heures.

Le président offre la parole aux accusés qui voudraient compléter leur défense.

Blaqui n'est pas prêt pour présenter ses observations. L'avocat de Villain est absent pour cause d'indisposition.

La cour lève la séance et ajourne à demain.

Correspondance particulière du REPUBLICAIN.

Paris, le 30 mars.

Le bruit a été répandu, d'après une lettre d'Odessa, qu'une flotte russe, composée de 4 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 5 corvettes, 4 navires à vapeur et d'un grand nombre de vaisseaux de transport, avait quitté Sébastopol le 13 mars, se dirigeait vers la mer Adriatique. Il y a 9,000 hommes à bord et 400 canons.

— Le ministre de Sardaigne à Paris a fait préparer des appartements pour le roi Charles Albert, qu'il attend, dit-on, cette semaine. On assure que le roi ne restera que fort peu de temps en France, et qu'il se propose, lorsque les affaires de son pays seront arrangées, de se retirer avec sa famille à Cagliari, dans l'île de Sardaigne, où il possède un magnifique château.

— On disait aujourd'hui que le général Haynau, qui commande le corps autrichien de Ferrare, avait reçu pour instructions de s'avancer sur Rome, aussitôt qu'il apprendrait l'arrivée à Turin du maréchal Radetzki.

— On sait que le gouvernement français avait refusé d'intervenir dans les Etats-Romains tant que la question piémontaise ne serait pas terminée. On dit aujourd'hui que les troupes expéditionnaires, sous les ordres du général Molière, ont reçu l'ordre de mettre à la voile et d'aller débarquer à Civita-Vecchia.

— Le conseil des ministres s'est réuni et a décidé à l'unanimité qu'il fallait se prononcer contre l'intervention, d'accord avec l'Angleterre; il veut seulement que le Piémont ne soit pas traité en pays conquis, et que la diplomatie agisse amiablement.

— Le comité des affaires étrangères s'est réuni ce matin, à dix heures et demie, pour délibérer sur les événements graves accomplis dans le nord de l'Italie, et que le

cit. président du conseil a fait connaître à l'Assemblée par deux dépêches télégraphiques.

A la suite d'une longue discussion dans laquelle un grand nombre d'orateurs ont été entendus, le comité a résolu de présenter à l'Assemblée la proposition suivante :

« Le comité des affaires étrangères, considérant, etc., arrête que si le pouvoir exécutif, pour appuyer les négociations, croit nécessaire d'occuper un point quelconque dans le nord de l'Italie, l'Assemblée lui assure le plus entier concours. »

Le comité a immédiatement nommé une sous-commission pour communiquer cette proposition au ministre des affaires étrangères.

Cette sous-commission se compose des citoyens Jules Favre, G. de Beaumont et Oscar Lafayette.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 29.

Le cit. Buffet, ministre de l'agriculture, demande un crédit de 300,000 fr. pour prévenir l'invasion du choléra.

UNE VOIX. Il est bien temps ! (Agitation prolongée.)

Le chapitre de 249,000 fr., proposé par la commission est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle passer à la discussion de la somme demandée pour combattre l'invasion du choléra ? (Non ! non !)

L'Assemblée, après une épreuve douteuse, décide qu'elle n'inscrit pas dans le chapitre 18 bis les 300,000 fr. demandés subsidiairement pour les mesures à prendre contre l'invasion du choléra.

Secours aux colons, 760,000 fr. — Adopté.

Secours pour pertes matérielles et événements malheureux, 1,944,270 fr. — Adopté.

La discussion des chapitres du budget de l'agriculture et du commerce est close.

LE CIT. JULES FAVRE annonce pour demain des interpellations sur l'Italie.

L'Assemblée adopte l'ensemble du budget de l'agriculture.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 30 mars. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST.

LE CIT. BIXIO. Citoyens, le comité des affaires étrangères m'a chargé de vous faire un rapport sur la question d'Italie. Vous savez le coup de tonnerre qui vient de terminer si brusquement la campagne du Piémont contre l'Autriche. Il y a des faits implacables. (Bruit.)

Je serai bref ; je ne passerai pas cependant sur le corps de cette brave armée qui vient d'être battue avec honneur. (Agitation.)

L'intégrité du Piémont a toujours été regardée comme une nécessité, même sous la monarchie. On a toujours regardé le passage du Tessin presque aussi menaçant pour nous que le passage du Var.

La France a négocié longtemps, mais maintenant les négociations ne suffisent plus ; il faut une manifestation qui prouve à l'Europe que la France entend ne pas s'effacer dans le grand mouvement qui agite l'Europe. Les Peuples ne s'effraieront pas de cette manifestation, et les gouvernements apprendront à compter la France pour quelque chose.

Voici les résolutions que le comité des affaires étrangères m'a chargé de vous présenter. (Bruit à droite.)

LE CIT. MOLÉ, se levant. Je demande la parole. (Bruit.)

LE CIT. BERNARD. Je m'oppose à la lecture. Un comité n'a pas le droit de présenter une résolution.

LE CIT. BIXIO. Je la présente en mon nom personnel. Voici donc les résolutions que j'ai proposées à l'Assemblée :

L'Assemblée nationale, jalouse d'assurer la conservation des deux plus grands intérêts qui lui sont confiés, la dignité de la France et le maintien de la paix fondée sur le respect des nationalités ;

S'associant au langage tenu dans la séance du 28 par le président du conseil des ministres, confiant d'ailleurs dans le gouvernement du Piémont de la République (Murmures à gauche) ;

Déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait pouvoir appuyer des négociations par l'occupation partielle et temporaire d'un point quelconque de la haute Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier dévouement.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Il serait déplorable qu'une cause aussi sacrée que celle de l'Italie pût être compromise par la maladresse de ceux qui ont introduit cette question. (Bruit.)

Le cit. Jules Favre nous a annoncé hier des interpellations sur les affaires d'Italie. Je demande que le cit. ministre des affaires étrangères s'explique clairement sur cette question. L'Assemblée votera alors l'ordre du jour qui lui conviendra. (C'est cela ! c'est cela !)

Le cit. Drouin de Lhuys donne quelques nouvelles que le gouvernement a reçues du Piémont et qui sont déjà connues.

Puis il ajoute : Maintenant vous connaissez les faits, vous connaissez la politique du gouvernement en présence de cette situation. Le gouvernement veut conserver l'intégrité du territoire piémontais, et sauvegarder la dignité de la France. C'est dire assez que le gouvernement accepterait avec empressement les pouvoirs qui lui seraient donnés par l'ordre du jour dont il vient d'être donné lecture. (Rumours en sens divers.)

LE CIT. BILLAULT. Les faits sont accomplis ; le gouvernement vient de nous le déclarer. On nous demande maintenant une déclaration de confiance en faveur du gouvernement du président de la République ; on nous demande, pour ainsi dire, carte blanche en faveur de notre politique diplomatique. Cela ne peut nous suffire, car je crains de trop connaître la politique du gouvernement ; il faut voir jusqu'où il peut nous conduire. L'intégrité du Piémont ! mais personne ici n'a abordé ce sujet ; les intérêts de l'Autriche nous sont un sûr garant que les assurances qu'on nous donne à cet égard seront nettes et précises.

Il n'y a là qu'un prétexte ; je les accepte lorsqu'ils peuvent dissimuler l'affront fait à la nation ; mais lorsqu'ils sont produits aussi crûment, je ne puis m'empêcher de les repousser, car ils sont indignes de la France.

Il ne s'agit pas, dit l'orateur, d'une médiation sur les affaires d'Italie ; on ne veut que le renouvellement et la consécration des traités de 1815.

On ajoute même que le cabinet français accepte cette idée de refaire les traités de 1815 (murmures d'indignation à gauche), et l'on espère que la France voudra contribuer à rétablir ainsi l'ordre et la paix en Italie. (Nouveau mouvement.)

Je demande à l'Assemblée de me permettre de discuter cette question avec tout le sang-froid possible. Il s'agit, ne l'oublions pas, de l'honneur de la France et du salut de la République. Il serait facile de faire appel aux passions ; mais je crois qu'en un tel sujet il importe, avant tout, de délibérer froidement et sans passion. (Très bien !)

Ainsi donc, à la fin de janvier 1849, le gouvernement français savait parfaitement que sa médiation ne pouvait avoir de résultat honorable.

Il faut que l'Assemblée, que le pays sache bien où l'on va, ce que l'on veut. Pas d'ordre du jour insignifiant ; des discussions sérieuses, des actes.

Cet affranchissement de l'Italie, voyez à quoi on le limite, à l'intégrité du territoire sarde. Vous nous parlez de l'honneur de la France,

il faut savoir d'abord où vous le voyez engagé. Est-il engagé oui ou non à tenir les promesses faites à l'Italie ?

Qu'allez-vous faire maintenant ? Négociez-vous pour l'affranchissement de la Lombardie ? Mais on n'acceptera pas votre intervention, vous le savez bien. Voulez-vous obtenir des institutions libérales pour la Lombardie ? mais on vous dira que vous n'avez pas à vous mêler de cela.

Enfin que voulez-vous ? Voulez-vous vous unir à l'Autriche et au roi de Naples, pour restaurer la puissance temporelle du pape ? Dites au moins ce que vous voulez, puisque vous nous demandez une approbation. (Très bien !)

Le cit. Drouin de Lhuys répond par une critique de la politique extérieure des gouvernements qui se sont succédés depuis le 24 février. Il est fréquemment interrompu.

La discussion sur les affaires d'Italie est reprise.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyens représentants, pour les amis de la liberté, la défaite de l'armée piémontaise est un fait lamentable, capital. Pourtant ce n'est qu'un incident de la question italienne. Mais ce serait un malheur irréparable si l'on pouvait s'en servir pour abandonner la cause de l'Italie tout entière, dont l'Assemblée a proclamé l'affranchissement ! Le gouvernement déclare qu'il ne souffrira pas qu'on porte atteinte à l'intégrité du Piémont. Citoyens, vous avez été étonnés, j'ose dire plus, vous avez été affligés d'entendre l'insinuation de cette déclaration, car l'Autriche elle-même a déclaré qu'elle ne voulait pas conquérir ; seulement elle ne se retirera du Piémont qu'après le paiement des frais de la guerre, autrement du tribut.

Mais pour l'Autriche il y a bien moins là une question d'argent qu'une question d'absolutisme du Piémont. L'Autriche domine la Péninsule. La solution de la question piémontaise ne résout pas du tout celle de l'indépendance italienne, elle ne fait qu'une chose c'est de prouver plus clairement que jamais, ce que nous vous disions il y a quelque temps, c'est qu'une nouvelle coalition se préparait et que dans l'imminence de ce danger, il importait à la France de s'assurer des alliés, et ces alliés de la France en Italie, ce sont les nouvelles Républiques italiennes. (Rires bruyants. Approbation à gauche.)

La séance continue.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 26 mars 1849.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN REVEIL, MAIRE.

La séance est ouverte à six heures du soir.

Le procès-verbal de la séance du 22 février 1848 est lu et adopté.

Le citoyen maire annonce au conseil que, vu le rapport du ministre de l'intérieur, le président de la République a décerné des médailles d'honneur à deux citoyens lyonnais qui se sont distingués par des actes de dévouement en exposant leur vie pour sauver leurs semblables.

L'un de ces citoyens, le sieur Jacques Julliard, portefaix, demeurant quai St-Vincent, est introduit devant le conseil.

Le citoyen maire fait connaître les faits suivants :

En 1856, Julliard sauve un crocheteur tombé dans la Saône entre deux bateaux ; plus tard il sauve le nommé Fougère, employé à la poste, tombé dans la Saône en face du quai St-Vincent.

En 1840, on le voit aller au secours d'une petite barque que les eaux alors fort grosses venaient de faire chavirer, et il sauve les sept personnes qui montaient cette embarcation.

En 1843, il retire des eaux le jeune Manissier de la Croix-Rousse ; en 1848 il va chercher et ramène un enfant tombé dans la Saône près du quai St-Benoit. Dans ces diverses circonstances, Julliard a courageusement exposé sa vie et s'est blessé plusieurs fois grièvement ; en outre, étant sous les drapeaux, il a sauvé plusieurs de ses camarades qui se noyaient.

Le citoyen Julliard, aux applaudissements du conseil, reçoit du citoyen maire la médaille d'honneur avec l'accolade fraternelle.

L'autre de ces dignes citoyens est le sieur Clément Aubertier, ancien chapelier, qui s'est jeté courageusement dans la Saône, au passage dit de la Mort-qui-Trompe, pour sauver deux enfants qui auraient infailliblement péri sans un prompt secours.

Le citoyen Aubertier n'étant pas présent, le citoyen maire annonce qu'il le fera appeler pour lui remettre la médaille accordée à son dévouement.

Le citoyen maire, avant de donner lecture du traité passé entre lui et le citoyen Médéric Delestang, au sujet de la direction de nos théâtres, explique au conseil que plusieurs demandes en concession de cette direction lui ont été adressées, toutes basées sur des subventions de 30,000, 60,000 et 90,000 fr. outre l'affranchissement du droit des pauvres ; qu'après avoir par des affiches, appelé les soumissions, il a obtenu de meilleures conditions, et que celles qui lui ont paru le plus conformes aux intérêts de la ville sont celles qui sont l'objet du traité qu'il présente à l'approbation du conseil.

Le citoyen maire donne lecture entière de ce traité, il en résulte en substance les stipulations suivantes :

Le sieur Delestang s'engage à exploiter les deux théâtres de la ville de Lyon, pendant trois années, qui commenceront le 1er mai 1849, à faire représenter au Grand-Théâtre tous les genres de spectacle ci-après désignés :

Le grand opéra ;

L'opéra-comique ;

Les traductions ;

Et le ballet-divertissement.

A faire jouer aussi la comédie de genre, le drame, et, au besoin, la tragédie, mais avec la troupe des Célestins, qui sera augmentée et organisée à cet effet. Il devra, en conséquence, avoir une troupe composée de telle sorte qu'on puisse jouer chacun des genres ci-dessus spécifiés d'une manière convenable et digne de la seconde ville de France.

L'examen du traité sur la direction des théâtres est renvoyé à la Commission des intérêts publics, à laquelle est adjoint le citoyen Valois.

Le citoyen Grillet pense que la sécurité publique est gravement intéressée à ce qu'il soit fait une étude sur les moyens d'ouvrir de nouvelles issues dans le théâtre des Célestins. Les chances d'incendie auxquelles sont exposés les théâtres, font comprendre toute l'utilité des mesures destinées à prévoir les dangers qui peuvent en résulter, et dans l'état actuel de sa construction, le théâtre des Célestins n'offre, même en simple cas d'alerte, que des issues tout-à-fait insuffisantes.

Le citoyen Edant voudrait aussi que l'on prit les mesures nécessaires pour diminuer l'encombrement à l'entrée des théâtres, il serait heureux de voir s'introduire à Lyon, les habitudes d'ordre qu'on remarque à l'entrée dans les théâtres de Paris.

Chronique locale.

Hier, à huit heures du soir, le club de la rue Buisson a été fermé avec la brutalité ordinaire. Cinq citoyens ont été arrêtés et conduits à l'Hôtel-de-Ville par une nuée d'agents de police qui avaient fondu sur le local. Nous manquons de détails précis sur cette expédition glorieuse de la compagnie du citoyen Galerne. Demain nous donnerons les renseignements qui nous seront parvenus.

Nous nous bornerons à protester aujourd'hui, comme nous n'avons cessé de le faire, contre le parti pris d'envoyer à ces expéditions liberticides les braves soldats de notre armée qui répugnent à pareille besogne. Ce ne sont

pas là les lauriers qu'ils brûlent de cueillir.

— Une cérémonie funèbre aura lieu le 4 avril, au cimetière de Loyasse, en commémoration de la journée qui rappelle un des plus sanglants épisodes de l'année 1848.

Nous invitons nos lecteurs et tous les citoyens qui ont pris part, de fait ou de cœur à l'expédition qui a eu pour but la réunion de la Savoie à la France, comme conséquence de la révolution de février, à apporter par leur présence un nouveau témoignage de sympathie dans l'accomplissement de ce devoir religieux.

On se réunira à 4 heures de l'après midi, au cimetière de Loyasse, sur la tombe d'une des victimes du 4 avril.

— Le concours pour les animaux gras n'aura pas lieu à St-Just, mais à l'école vétérinaire, le lundi 2 avril, 7000 fr. de primes, seront distribués aux éleveurs qui se seront fait remarquer par les sujets d'élite qu'ils auront amenés.

Tout fait présager un grand concours d'amateurs. En effet, cette question intéresse tout le monde en général et nous en particulier, attendu qu'elle se rattache à l'alimentation du Peuple.

AVIS. — Les citoyens cuisiniers faisant partie de la société Fraternelle, sont prévenus qu'il y aura réunion, mardi, 3 avril, à 8 heures du soir, au nouveau siège de la société, café du Cercle, place de la Fromagerie, angle de la rue Neuve.

Le président,
J. PADET.

Le secrétaire,
BOUTAUD.

Nouvelles étrangères.

Italie.

L'Opinion s'élève avec indignation contre la ratification de l'armistice, qu'il déclare infâme. « O Victor-Emmanuel ! s'écrie-t-il, avec de pareilles conditions on ne règne point. Un jeune homme de cœur ne monte pas au trône, ne porte pas la main sur le sceptre, ne pose pas une couronne sur sa tête au prix d'une si grande humiliation. »

— On lit dans le même journal :

« Le parti incorrigible de la vieille aristocratie, qui aujourd'hui fait cause commune avec la diplomatie anglaise pour l'abaissement de la nation, a révélé par le fait suivant sa haine pour l'indépendance et son mépris pour une noble infortune. »

A Acqui, la poste manqua de chevaux à l'arrivée de Charles-Albert ; les nobles du pays, requis de mettre leurs chevaux au service du fugitif, s'y refusèrent. Le roi a été obligé d'attendre deux heures. Il aurait attendu plus longtemps si l'autorité locale n'eût point jugé à propos d'intervenir.

— Charles-Albert est en France. Il paraît avoir abandonné entre les mains de la trahison plutôt qu'abdiqué librement sa couronne. — Il est attendu à Lyon, où le préfet a reçu l'ordre de le recevoir avec tous les honneurs dus à son malheur plutôt qu'à son rang.

— L'original de l'abdication ne se trouve point, la chambre des députés en a vainement demandé la production.

FAITS DIVERS.

On renouvelle sous la République les horreurs du Mont-Saint-Michel. Les prévenus enfermés au château d'If, à la suite des événements de Marseille, en juin dernier, outre une longue prévention que rien ne justifie, ont à subir des mauvais traitements que l'humanité désavoue. Ces infortunés écrivent à la *Voix du Peuple*, organe républicain de Marseille, une série de lettres où ils révèlent les infamies dont ils sont l'objet. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de les publier.

— La *Vraie République*, dont le rédacteur en chef est le citoyen Thoré, vient de recommencer sa publication interrompue par l'état de siège. Nous nous réjouissons de ce nouveau renfort apporté à la démocratie à la veille des élections.

— Nous sommes heureux d'annoncer que les démocrates d'Arles, traduits en police correctionnelle sous la prévention d'avoir ouvert un club sans autorisation, viennent d'être acquittés. A demain les détails.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc., par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES.

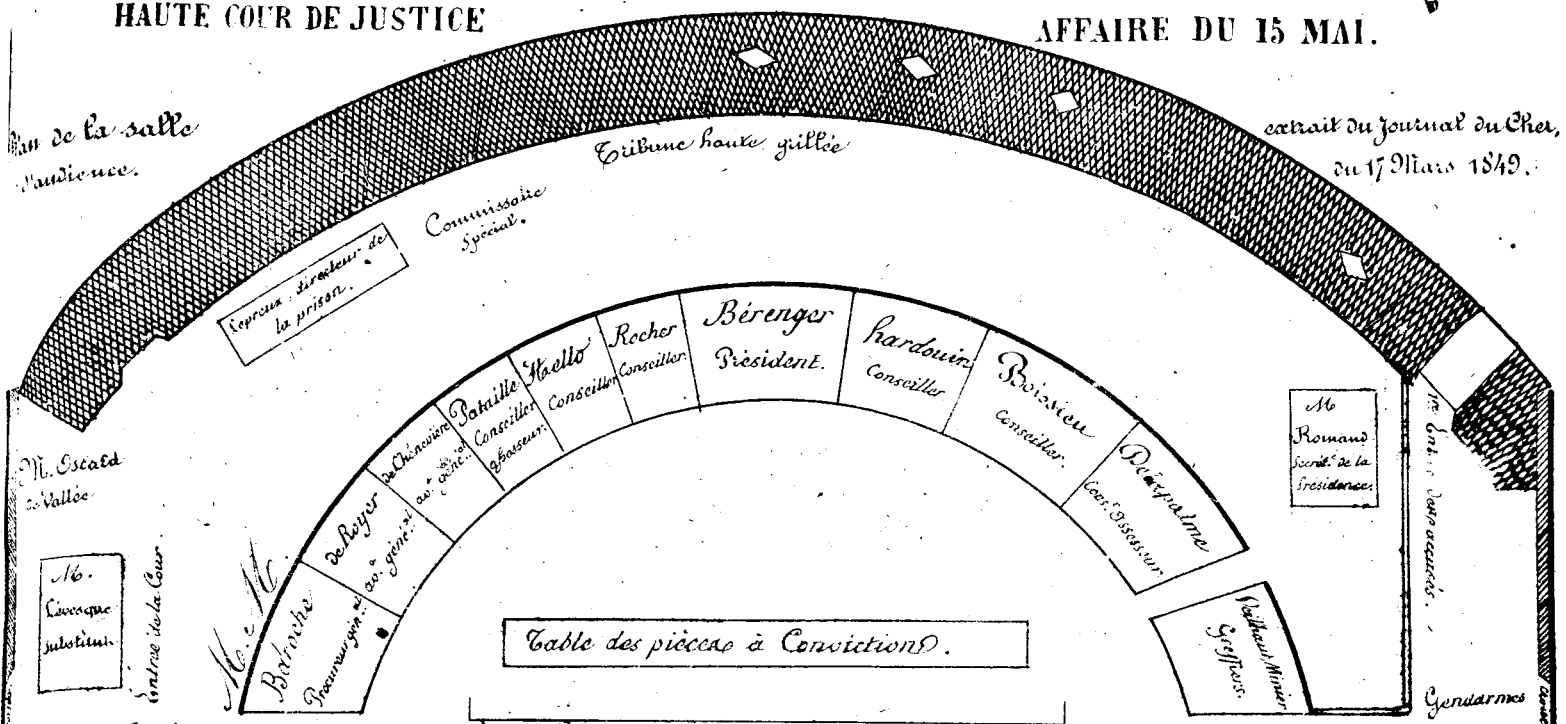
Extraites du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI, Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

extrait du journal du Cher,
du 17 Mars 1849.

Plan de la salle
d'audience.



Jurés.

31	21	11	1
32	22	12	2
33	23	13	3
34	24	14	4
35	25	15	5
36	26	16	6
37	27	17	7
38	28	18	8
39	29	19	9
40	30	20	10

Huissier de la Cour.

Cercin.

Officier de Santé.

Officier de Service.

Levy, conseil de Flotte.	Gendarme	Gendarme	Gendarme
Maubland, avocat de Blangui.	Blangui	Flotte	Borme
Bothmont, avocat de Coustais.	Gendarme	Gendarme	Gendarme
Beccou, l'inspecteur, avocat de Raspail et Borme.	Curtais	Gendarme	Gendarme
Ennard, avocat de Degre.	Gendarme	Quentin	Thomas
Rivière, avocat de Langer et Villain.	Barbès	Gendarme	Gendarme
Leclanché, conseil de Barbès.	Gendarme	Degre	Albert
Baud, avocat de Sobrier.	Sobrier	Gendarme	Gendarme
Guillot, avocat de Quentin.	Gendarme	Gendarme	Gendarme
Ramel, avocat de Borme.	Raspail	Langer	Villain
Boinville, officier Barbès et Albert.	Gendarme	Gendarme	Gendarme
Edelon, d'office Flotte.	Gendarme	Gendarme	Gendarme

Sténographes

Constitutionnel, Droit, Peuple souverain, Cour des Citoyens.
Estimateur, le Peuple, l'Économiste et ses Réformes, le Journal du Cher.
Revue, Libéral

Barreau de Bourges.

Sténographes de la tribune haute.
Sténographes de la tribune basse.
Sténographes de la province.
Sténographes de la commune.
Sténographes de la République de 1848.

Bancs des témoins entendus. Au-dessus de ces bancs se trouve la Tribune haute.

Table des us de Chénouin.